



Coordonnées du Syndicat et des jardiniers prestataires

Syndicat 04 94 05 92 74 mail: syndicatdheliopolis@free.fr

Prestataires disponibles sur le domaine

Romain Guénot 06 30 39 91 34

Frédéric Prapant 06 38 39 91 53

Alexis Varéchon Clément Varéchon 06 68 58 11 23

Rappel sur les horaires et des dates travaux bruyants

Les travaux bruyants sont autorisés du 1er Octobre au 31 Mai.

Les horaires des travaux bruyants dans cette période sont:

Du lundi au samedi: 8h30-12h

14h30-19h30

Le dimanche et les jours fériés: 10h-12h

Rappel sur les conditions de brûlage

Le broyage est à privilégier sur le domaine d'Héliopolis du fait des risques d'incendie.

Le brûlage est autorisé à titre exceptionnel sur l'île du Levant du 1er octobre au 31 mai si la météo le permet.

Cela implique de suivre la démarche suivante :

- Retirer en Mairie annexe une autorisation officielle signée et nominative



- avant de commencer, prévenir les pompiers de la DGA au 07 06 17 06 14.

Critères pour un terrain entretenu :

La totalité du terrain doit être entretenue, pas seulement les accès et les abords des habitations.

Les arbres doivent être ébranchés jusqu'à 2,5 m de hauteur, leurs houppiers ne doivent pas se toucher.

Les arbres seront taillés pour créer des bosquets ne se touchant pas les uns les autres.

Tout végétal mort doit être coupé et évacué.

Le sous-bois doit être dégagé et propre ; un paillis est recommandé.

Pas de branches, pas d'arbres, au-dessus des toitures.

Les haies de clôtures seront taillées à l'aplomb des corniches jusqu'à 4 m de hauteur.

Ganivelles, brise vues (en plastique, en canisses, en brande de bruyères), qui sont particulièrement inflammables, doivent être éliminés. Nous vous rappelons par ailleurs que notre cahier des charges n'autorise que certains types de clôture (végétal, grillage, etc.)

DÉBROUSSAILLEZ POUR VOTRE SÉCURITÉ

→ 8 MESURES ESSENTIELLES

Traiter la surface à débroussailler sur une distance de 50m autour des constructions de la propriété

Mettre à distance les branches des arbres pour casser la continuité du combustible

Élaguer et espacer les arbres conservés

Couper les arbustes disposés sous des arbres

Couper les végétaux ou les branches trop proches des constructions

Couper les arbres et arbustes morts ainsi que les branches sèches

Éloigner les stockages de bois des constructions

Éliminer les déchets verts par broyage ou dépôt en déchèterie

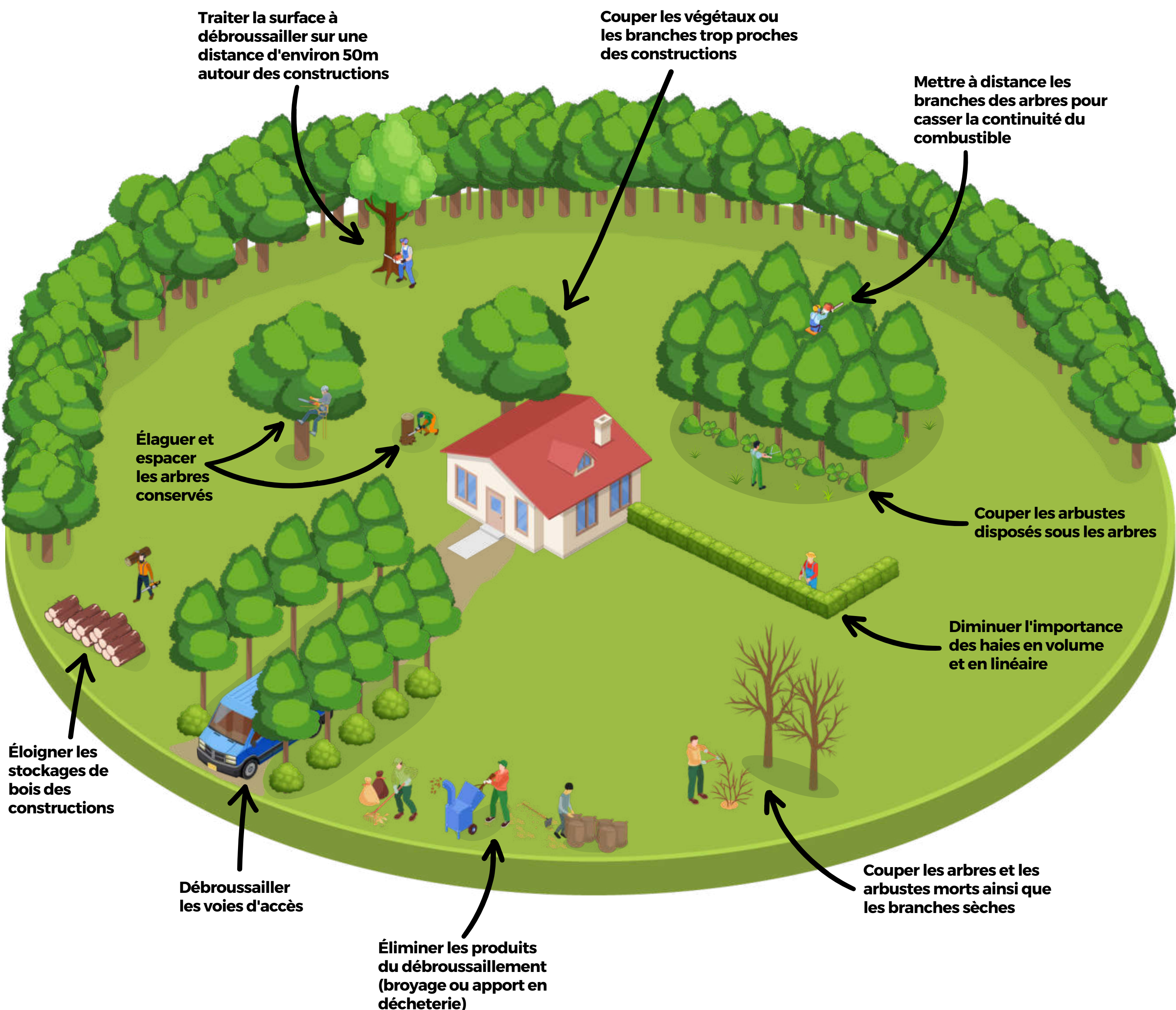


Le débroussaillage représente la mesure de prévention la plus courante et la plus efficace pour prévenir les incendies et/ou limiter leur propagation et leur intensité.

En enlevant une quantité importante de « nourriture » du feu, le débroussaillage diminue la combustibilité de la zone (potentialité à brûler tant qu'il y a de la matière) et contribue à limiter la propagation de l'incendie.

Un débroussaillage bien fait, autour de la maison rendra donc cette dernière moins vulnérable et en fera un refuge plus sûr, en attendant les secours.

Le débroussaillage aux abords de la maison et des chemins d'accès facilite l'accès et l'arrivée des secours.



Retrouvez plus d'informations sur le débroussaillage via l'adresse ci-dessous ou en scannant le QR code

<https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation>



SERVICES DU DOMAINE

TARIFICATION 2024

Broyage des végétaux	Tarif horaire, trajet compris : 60.00 €
Evacuation des végétaux	Benne de gator : 50.00 €
	Benne Alké : 90.00 €
Pose de compteurs	Forfait pose simple : 150.00 €
	Main d'œuvre, tarif horaire, pour passage de voirie : 36.00 €
Taille des haies sur corniche sur demande	Tarif horaire, évacuation non comprise : 36.00 €
Tarification hors délai : Taille des haies sur corniche à partir du 2 mai 2024, effectué par le syndicat	50.00 € le mètre linéaire Broyage et évacuation non compris

VEUILLEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS AU SYNDICAT UNE
SEMAINE A L'AVANCE MINIMUM AU 04.94.05.92.74 OU
PAR EMAIL : SYNDICATDHELIOPOLIS@FREE.FR